



Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

---

## APEG Échanges No. 9

Décembre 2023



### Orange vif ou cul-vert ?

**Les deux ! car c'est des clémentines qu'il s'agit, dont la saison bat son plein en ce moment.**

Au risque de vous surprendre, sachez que la couleur naturelle d'une clémentine est orangée d'un côté, et verte de l'autre, côté cul, c'est-à-dire côté tige. Alors, pourquoi sur les étals les clémentines alignées affichent-t-elles uniformément

cet orangé flamboyant ? Est-ce vraiment un signe de maturité ou un nouveau tour joué par l'industrie alimentaire chimique ?

### **Dans la nature**

Cultivés naturellement, les agrumes restent toujours plus ou moins verts, même parfaitement mûrs. La peau contient des pigments verts (chlorophylle), des pigments jaunes, et des pigments rouges (caroténoïdes). C'est l'alternance des journées ensoleillées et des nuits fraîches qui va les faire varier en produisant une répétition de chocs thermiques qui dégradent progressivement la chlorophylle et révèle la couleur plus ou moins orangée de chaque variété.

Le cul vert est plus important en début de récolte, de fin octobre à début novembre, quand la température au lever du jour est encore proche de 10° et que l'amplitude thermique jour/nuit reste limitée. Il est moins important en décembre et en janvier quand la température au lever du jour est proche du point de gel et que les après-midis restent bien ensoleillées, comme c'est le cas dans les régions où la clémentine est cultivée, comme chez nous en Corse. Mais dans les deux cas la clémentine est cueillie à maturité.

### **Le coup de pouce de l'Ethéphon**

L'Ethéphon est un gaz proche de l'éthylène utilisé chimiquement pour déverdir les clémentines. Il est passé sur l'arbre même (PRM12), avant la pleine maturité des fruits pour obtenir la fameuse coloration orange vif homogène.

Il est interdit en agriculture biologique où un autre gaz est utilisé, mais seulement après la cueillette.

Le déverdisage n'améliore ni le taux de sucre, ni la qualité gustative des agrumes. Il permet seulement de rendre le fruit plus attractif à la vente et n'est absolument pas signe de maturité optimale.

Alors, tordons le cou à la standardisation chimique des couleurs, et achetons des culs-verts !

D'ailleurs, ils sont meilleurs !

---

## **La haie, milieu naturel en danger**

**Le joli paysage de bocage, champs entourés de haies, si caractéristique de la campagne française jusqu'à la fin du XXe siècle, est en train de disparaître définitivement. En dehors de sa beauté, c'est tout un réservoir de biodiversité qui s'en va avec lui car la haie est un lieu de reproduction, d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces. Comment protéger ce qu'il en reste ? Est-il possible d'empêcher leur arrachage qui se poursuit encore ?**





## La destruction s'accélère

Depuis les années 1950, 70% des haies ont disparu, soit 1 400 000 km. Et ce n'est pas fini !

Depuis 2017, le nombre de km de haies détruites est passé de 11 500 km par an entre 2010 et 2014, à 23 000 km par an entre 2017 et 2021. (1) Cette destruction a entraîné la disparition de l'habitat de nombreuses espèces : oiseaux, insectes, petits mammifères, batraciens. On estime à 30% le déclin des oiseaux communs des milieux agricoles. On n'entend déjà plus le magnifique chant en plein vol de l'alouette au-dessus des champs.

En cause, l'industrialisation de l'agriculture, bien sûr.

Depuis les années 1950, des politiques de « remembrement » n'ont cessé d'être lancées et encouragées par la PAC, Politique Agricole commune européenne, pour créer de plus grandes parcelles et faciliter leur exploitation en permettant le passage d'engins agricoles toujours plus grands, car l'élevage en plein air n'a cessé de disparaître au profit des cultures céréalières. L'arbre et la haie dont les naturalistes annonçaient l'importance biologique dès les années 1970 n'entraient pas en ligne de compte : il fallait produire, vite et en abondance pour nourrir les populations d'après-guerre.

La PAC a changé de politique et incité à la protection des haies à partir des années 1990 et vise désormais à interdire leur arrachage. Depuis 2015 un chantier de numérisation a été mené pour cartographier les paysages. Mais les contrôles ne concernent chaque année que 1% des exploitations. Et bien évidemment, cela ne suffit pas, car les haies représentent aujourd'hui une charge de travail et un coût d'entretien qui pèse sur les agriculteurs. Et l'arrachage continue.



Certains agriculteurs seraient même tentés de l'accélérer, par crainte de voir les haies sanctuarisées par ces nouveaux contrôles.



Et pourtant !

### **Un atout pour l'agriculture**

Les haies représentent bien un atout pour les agriculteurs. Elles assurent une continuité écologique entre espaces sauvages et espaces cultivés en abritant les pollinisateurs ou les espèces qui s'attaquent aux parasites, elles contribuent à la stabilité des sols en retenant la terre avec leurs racines. Elles luttent contre le dérèglement climatique par le captage et le stockage du carbone et l'abaissement des températures par leurs ombrages. Elles font office de brise-vent. Elles drainent et filtrent l'eau et participent ainsi à la lutte contre les sécheresses et les inondations. Elles peuvent aussi produire litières et fourrage d'appoint pour les animaux d'élevage.

Ces dernières années, les programmes de replantation se sont multipliés, environ 3 500 km par an. Mais les plantations ne suffisent pas à compenser les pertes annoncées plus haut. Et puis il faudra attendre des années pour qu'une nouvelle haie plantée soit aussi accueillante pour la biodiversité et rende les mêmes services que l'ancienne. C'est pourquoi il vaut mieux conserver celle-ci. Plus un arbre est vieux, plus il stocke de carbone par rapport à un jeune plant qui est également plus fragile et sensible à la sécheresse que lui.

**Les haies, grande cause nationale ?**

Ce n'est pas encore le cas, mais voici ce qui est fait jusqu'à maintenant.

- La Stratégie Nationale Biodiversité, dévoilée en juillet 2023 par l'Etat, prévoit une mesure pour favoriser les haies et ralentir l'arrachage.
- L'AFAC (1) a lancé un « Appel de la Haie » pour valoriser les arbres hors forêt, avec trois priorités : protéger, valoriser les haies pour les agriculteurs, et doubler le linéaire de haie à l'horizon 2050.
- Des chercheurs du CNRS proposent aux Communautés de Communes de développer une filière locale de production de bois déchiqueté issue de la gestion « durable » des haies par les agriculteurs. Ce bois pourrait servir à chauffer des écoles ou des piscines municipales. Cette valorisation économique de la haie au niveau local permettrait de rétribuer justement l'agriculteur qui n'a plus ni le temps ni les moyens d'entretenir les haies. Elle participerait ainsi à l'économie d'énergie.
- Plus radicale, Agir pour l'Environnement lance une campagne « Sauvons nos haies ». L'association demande qu'une réglementation interdise totalement l'arrachage des haies assorti d'une sanction dissuasive, mais qu'un vrai soutien financier soit apporté aux agriculteurs : subventions, crédit d'impôt, aide au matériel, etc...

Et que pour reconstruire la biodiversité, que les pesticides soient interdits à moins de 10 m des haies.

Et enfin que les haies soient nommées "grande cause nationale" pour faire connaître leur importance au grand public.

A suivre...

(1) source : CGAAER, Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture, et des Espaces Ruraux).

(2) AFAC : Association française Arbres champêtres

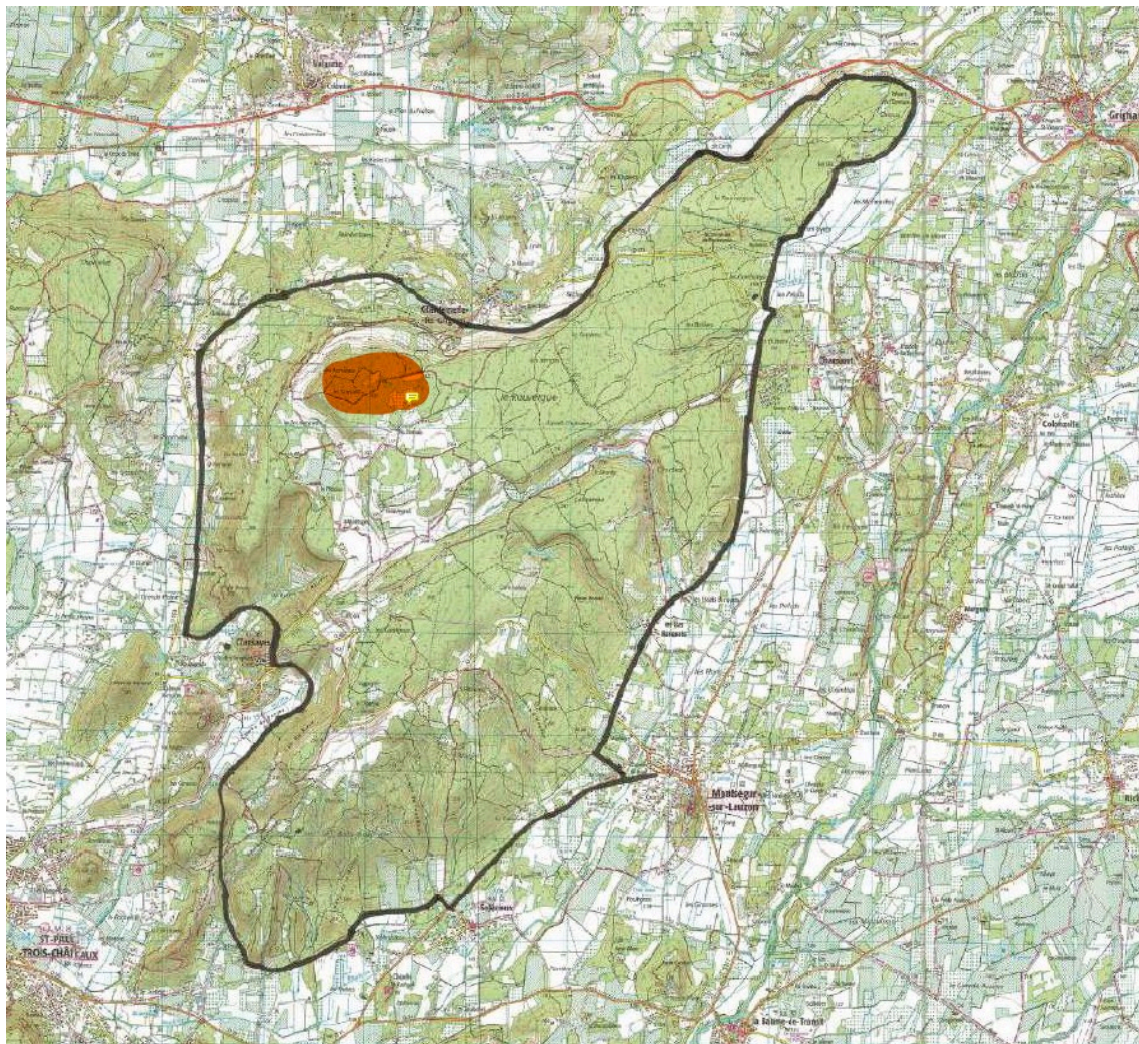
---

## **Projet de centrale photovoltaïque de Chantemerle lés Grignan à la Suquée : le retour !**

**Un contre exemple pour le développement des énergies renouvelables dans le respect d'une approche équilibrée et respectueuse de notre environnement.**

C'est une vision très édulcorée que diffuse dans la presse la municipalité de Chantemerle lés Grignan de son projet de centrale photovoltaïque à la Suquée, sur une parcelle de 14 ha, proposée comme « zone d'accélération des énergies renouvelables », possibilité désormais offerte aux communes par la loi APER du 10 mars 2023.





Sans vouloir se répéter inutilement, Il nous faut à nouveau constater qu'elle oublie de mentionner que :

- Le précédent projet (identique) porté par le même opérateur ENGIE a été retoqué par le préfet en 2020.
- Si ENGIE est aussi prompt à porter à nouveau ce projet, c'est sans doute pour bénéficier des avantages financiers que le Gouvernement mettra en place pour les porteurs de projet s'implantant sur ces zones: c'est donc une vision strictement financière à court terme qui anime les 2 partenaires; la mairie actuelle étant à la recherche de nouvelles ressources financières pour on ne sait quel usage( quels besoins de cet ordre pour une commune de 244 hab disposant d'équipements de bon niveau), tout en bradant cette parcelle communale avec son patrimoine naturel accumulé au fil du temps.
- Le maire ne juge pas utile d'organiser une consultation de la population qui devrait pourtant témoigner d'une bonne acceptabilité locale du projet, indispensable selon l'article 15 de la loi déjà citée pour pouvoir proposer une zone d'accélération.
- La zone d'implantation de ce projet de 14 ha sacrifie un espace boisé sur une zone naturelle remarquable classée en ZNIEFF de type 1 :: il y a sans doute mieux à proposer pour une implantation de zone d'accélération des ENR (immeubles, parkings, zones déjà artificialisées) : les critères d'éligibilité pour une proposition en zone d'accélération des ENR de la parcelle C193 de la Suquée ne sont donc pas conformes à ceux fixés par





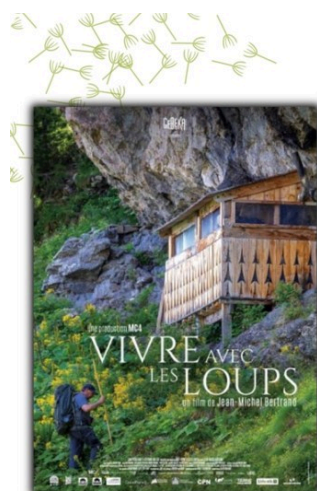
Pour établir l'aspect extravagant de cette proposition en zone d'accélération de cette parcelle classée également comme « réservoir de biodiversité » dans la « trame verte » par le SRADDET de la région Auvergne Rhône Alpes, il suffit de consulter le plan IGN ci joint du plateau du Rouvergue, extrait de la brochure **"RICHESSSES & SECRETS DU PLATEAU DU ROUVERGUE"** mise au point avec nos amis du Collectif de sauvegarde du Rouvergue.

Rappelons qu'un recours gracieux a été déposé auprès de la mairie de Chantemerle par ce collectif pour demander l'annulation de la délibération du 7 novembre 2023, votée sans faire l'unanimité du Conseil Municipal (par 5 voix contre 3).

Si, au terme d'un processus passant par les fourches caudines de la communauté de communes, de la préfecture et du comité régional de l'énergie, ce projet devait malgré tout être retenu, sa première conséquence serait d'envoyer à minima plusieurs milliers de Tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> supplémentaires dans l'atmosphère par la destruction préalable de 14 ha de cette zone boisée et de son puits de carbone comprenant des arbres de plus de 60 ans : voilà de quoi remettre en question "la production d'électricité "verte" indispensable à la survie de la planète", citée, sans réserves, par le maire de Grignan.

En continuant à accepter des projets conduisant d'abord à la disparition des zones naturelles et de leur biodiversité, sommes nous en mesure de développer les énergies renouvelables sans détruire nos puits de carbone et accélérer l'élévation concomitante des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsable du changement climatique d'origine humaine dont nous subissons les effets de plus en plus manifestes?

---



Cinéma et Monde Vivant

CINEMA - CAFE  
LE RIVOLI

AVANT-PREMIERE  
Vivre avec les Loups

Mardi 9 Janvier - 19h30

*Rencontre avec  
Jean-Michel Bertrand*

Réalisateur

Tarifs : 9 € - Réservations conseillées



La deuxième rencontre du cycle de rencontres Cinéma et Monde Vivant aura lieu le mardi 9 Janvier à 19h30 au cinéma Le Rivoli de Carpentras et sera dédiée aux loups. Le cinéaste Jean-Michel Bertrand présentera en avant-première son nouveau film "Vivre avec les Loups".

Jean-Michel Bertrand est bien connu du public du Rivoli : "nous l'avons déjà reçu pour ses deux précédents films, La Vallée des Loups et Marche avec les Loups. Ce troisième film poursuit son travail d'interrogation de notre rapport au monde sauvage incarné par ce canidé qui fascine et questionne".

---

## Brèves

### ASSOCIATIONS AMIES

**Bienvenue à l'association pour la sauvegarde du Rouvergue** (ex Collectif de Sauvegarde du Rouvergue), Association loi 1901 pour la sauvegarde du Rouvergue - [contact.asso.sauvegarderouvergue@gmail.com](mailto:contact.asso.sauvegarderouvergue@gmail.com)



association récemment créée pour la poursuite des actions engagées par le collectif en faveur de la conservation des richesses naturelles et patrimoniales du plateau du Rouvergue et à laquelle l'APEG continuera à apporter ses encouragements et son soutien.

**Des nouvelles du projet d'échangeur autoroutier de la Drôme Provençale transmises par l'ASSOCIATION VIVRE RESPIRER SE DEPLACER EN TRICASTIN** (joignable sur [collectif.citoyens.antigasπισp3c@gmail.com](mailto:collectif.citoyens.antigasπισp3c@gmail.com))

Cette association nous informe du succès de fréquentation, avec plus de cent personnes, de la réunion organisée le 12 décembre dernier à Saint-Paul-Trois-Châteaux, démontrant ainsi l'intérêt de la population à disposer d'une information transparente sur le projet d'échangeur autoroutier de la Drôme Provençale.

"Les participants ont pu prendre connaissance du calendrier recalé du projet (enquête publique en 2025 et mise en service prévisionnelle en 2028) et du plan modifié des infrastructures envisagées (1 seul péage, 1 rond-point supplémentaire sur la RD59 et une mise à 2X2 voies de cette même départementale)

et constaté

- comment les documents de la concertation publique de 2020 étaient trompeurs sur plusieurs points : emprise foncière du projet sous-évaluée, avantages du projet désavoués par les évaluations ou non justifiés, gain de temps non représentatif des trajets empruntant l'échangeur...
- ainsi que les incohérences flagrantes des évaluations réalisées par VINCI conduisant manifestement à surestimer la fréquentation attendue sur l'échangeur autoroutier.

Au travers des éléments présentés, l'argumentaire développé par VINCI et les financeurs pour justifier le projet d'échangeur apparaît comme un grand bricolage : **l'inutilité du projet n'a jamais fait un doute !**

Aussi l'association appelle une nouvelle fois à l'organisation d'un débat public contradictoire, afin que tous les éléments puissent être partagés avec la population et que les arguments de chacun puissent être confrontés."

---

## Autre exemple d'appel à l'action

Brownie candy ice cream.

---

## APEG

Maison Milon, 2 place Émile Colongin  
Le Vialle, 84600 Grillon  
contact@apeg.fr  
<https://www.apeg.fr>

### Suivez-nous sur Facebook



---

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrit à notre newsletter

[Se désinscrire](#)

